

Frais impartis patients

Les enfants et les adolescents jusqu'à 19 ans bénéficient de soins médicaux gratuits. Toutefois, cela ne s'applique pas aux médicaments, attestations et vaccins, autres que ceux concernant le programme de vaccinations générales pour les enfants.

Rendez-vous avec un médecin

Rendez-vous avec le responsable médical du service, au centre médical	150 :-
Supplément pour une visite à domicile	0 :-
Rendez-vous avec un médecin au centre des urgences ou similaire	300 :-
Rendez-vous avec un médecin à l'hôpital, en chirurgie ou avec un spécialiste privé (financé par l'état)	300 :-
Premier rendez-vous avec un spécialiste avec une recommandation par le médecin référent du centre médical	150 :-
Soins de jour avec accès à un médecin, n'inclut pas la nourriture	300 :-
Prescription téléphonique/ conseil par un médecin	100 :-

Autre soins médicaux et traitements

Rendez-vous avec une infirmière au centre médical, à l'hôpital et dans un service psychiatrique	100 :-
Prescription téléphonique	100 :-
Suivi médical durant la grossesse ou soins aux enfants	0 :-
Rendez-vous avec un kinésithérapeute, orthophoniste, ergothérapeute, Psychologue, etc.	100 :-
Essais pour appareillages	0 :-
Traitements en groupe, tels qu'activités en piscine, activités cardiovasculaires	50 :-
Examen radiologique le même jour que les autres rendez-vous à l'hôpital	0 :-
Examen radiologique avec une recommandation par le centre médical	150 :-
Examen radiologique avec une recommandation par un spécialiste,	
Un jour différent	300 :-
Prélèvements, indépendant des autres rendez-vous	100 :-
Soins de jour, la nourriture n'est pas comprise	100 :-

Mesures et traitements d'une maladie

Mammographie	200 :-
Examen gynécologique et dépistage cytologique vaginal, après convocation	100 :-
Examen gynécologique et dépistage cytologique vaginal, sur votre propre initiative	200 :-

Vaccinations, attestations, etc.

Les frais varient selon le type de vaccination et d'attestations dont il s'agit. Les vaccins sont gratuits pour les personnes faisant partie des groupes à risque spécifiques, ainsi que les vaccins contre la grippe et le pneumocoque.

Frais de nourriture pendant les soins de jour

Déjeuner	54 :-
Déjeuner léger	39 :-

Frais hospitalier

Si vous devez être admis à l'hôpital, il vous faut payer 80 couronnes par jour pour les soins. Ceci s'applique à tous les âges à partir de 20 ans.

Frais réduits

Si vous recevez des soins continus, vos frais sont réduits à partir du 91^{ème} jour de soins.

Si vous recevez des soins pendant plus de 100 jours sur une période de douze mois, vous avez droit à des frais réduits pour les soins de jour à venir.

Si votre revenu ou pension est inférieur à 80.000 couronnes par an, vous pouvez avoir droit à une réduction des frais.

Si vous avez moins de 40 ans et recevez une allocation chômage ou prestation pour longue maladie, vous avez droit à des frais réduits, durant les 30 premiers jours de toute période de soins.

Vous devez faire une demande pour obtenir des frais réduits. Demandez au personnel médical pour obtenir de l'aide.

Payer directement

Vous avez la possibilité de payer en espèces ou par carte bancaire. Si vous voulez une facture, un supplément de 50 couronnes sera alors perçu.

Plafond de frais maximum

Aucun patient ne peut payer plus de 900 couronnes pour des soins médicaux sur une période de douze mois. Une fois que vous avez payé 900 couronnes, vous recevez un laissez-passer gratuit. Ces frais peuvent comprendre à la fois les soins médicaux du Conseil Général et ceux de cabinets privés. Vous pouvez également inclure les frais payés à d'autres Conseils Généraux.

Les frais peuvent être inclus dans le plafond de frais maximum. Il appartient à chaque patient de s'assurer que leurs cartes sont tamponnées et de vérifier lorsqu'ils atteignent le plafond de 900 couronnes.

Ne sont pas compris dans le plafond de frais maximum :

- Frais payés pour un séjour en tant que patient hospitalisé
- Frais pour appareillage
- Vaccinations
- Attestations
- Mesures et traitements qui ne sont pas associés à des maladies
- Rendez-vous non respectés

1800 couronnes pour médicaments

Aucun patient ne peut payer plus de 1800 couronnes sur une période de douze mois, de frais liés aux médicaments. Une fois que vous avez atteint 1800 couronnes, vous recevez un laissez-passer gratuit.

Les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans et qui appartiennent à la même famille, peuvent ajouter le coût des médicaments.

Pour les médicaments payés sur une période de douze mois :

Montant total en SEK	Votre pourcentage	Montant maximum à votre charge
-900	100 %	-900
900-1 700	50%	900-1 300
1 700-3 300	25%	1 300-1 700
3 300-4 300	10%	1 700-1 800
4 300-	0%	1 800

Si vous avez des questions, prenez contact avec votre pharmacie.

Si vous ne respectez pas le rendez-vous

Si vous ne pouvez pas vous rendre à un rendez-vous, vous devez l'annuler au moins 24 heures à l'avance, afin que quelqu'un d'autre puisse l'utiliser. Si vous ne l'annulez pas, vous risquez d'avoir à régler les frais du rendez-vous, ainsi que des frais de facturation supplémentaires de 50 couronnes.

Si vous devez attendre

Si vous devez attendre plus de 30 minutes au-delà de l'heure de votre rendez-vous, vous avez généralement droit à un remboursement des frais du rendez-vous. Prenez contact avec le personnel médical.

Si votre rendez-vous ou traitement est annulé

Si votre opération, examen ou traitement est annulé, vous pouvez avoir droit à une certaine indemnisation pour les frais que vous avez pu rencontrer. Aucune indemnisation ne sera accordée dans le cas d'accidents majeurs ou d'urgences imprévues.

Service clientèle

Avez-vous des questions concernant votre facture ? Les services clientèle de Landstingets peuvent vous aider concernant les questions à propos de vos factures et frais. Vous pouvez également recevoir de l'aide concernant le plafond de frais maximum et les laissez-passer gratuits.

Vous pouvez nous contacter au : 0470-58 96 50.